

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS111

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 13

Après le mot :

« paiement »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 140 :

« de cotisations sociales par l'entreprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel